

Paris, le 31 janvier 2025

Direction Départementale  
des Territoires  
S.U.A.D

10 FEV. 2025  
**ARRIVEE**

DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES TERRITOIRES DU VAL D'OISE  
Monsieur Nicolas FONTAINE  
En Préfecture – CS20105  
5 avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

N/ Réf : 2025\_ST\_039\_PS\_LB

Affaire suivie par **M. Gautier LETHEURE**

**Objet : DUP / MECDU / ZAC du Triangle de Gonesse**

Monsieur le Directeur,

Par courriel en date du 31 décembre 2024, vos services m'ont transmis, pour avis, le dossier de demande d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en conformité du document d'urbanisme ainsi que le dossier de création de ZAC du Triangle de Gonesse.

Le périmètre de la ZAC couvre environ 121,8 hectares autour de la future gare du Grand Paris Express (en cours de construction), avec pour objectif de renforcer l'attractivité économique du secteur en y implantant des activités tertiaires, des équipements publics, et des projets agricoles à vocation expérimentale.

Le SDRIF-E prévoit la sanctuarisation de l'armature verte au Nord et au Sud de ce périmètre, affirmant ainsi la vocation agricole de ces terres. Dès lors que la vocation agricole est préservée à l'horizon 2040, il convient de s'assurer du maintien de la fonctionnalité agricole de ces deux secteurs.

Or, le plan de déplacement des engins agricoles tel que prévu dans le dossier n'est pas satisfaisant (Cf. schéma ci-après). En effet, un cheminement spécifique réservé aux seules circulations agricoles doit être envisagé, permettant d'assurer une liaison fonctionnelle entre le carré agricole (ZAP) au Nord et au Sud de la ZAC.

Concernant le réaménagement de l'accès Nord-Ouest, avec l'accès à la Patte d'Oie, les éléments du dossier ne permettent pas de comprendre comment les engins agricoles pourront franchir ce point de passage obligé.

De même, le chemin agricole localisé au Nord le long de la lisière agricole soulève également des interrogations.

Aussi, je demande que le plan de déplacement des engins agricoles soit intégralement revu en concertation avec notre Compagnie et les exploitants agricoles valorisant les terres situées au Nord et au Sud du Triangle de Gonesse.

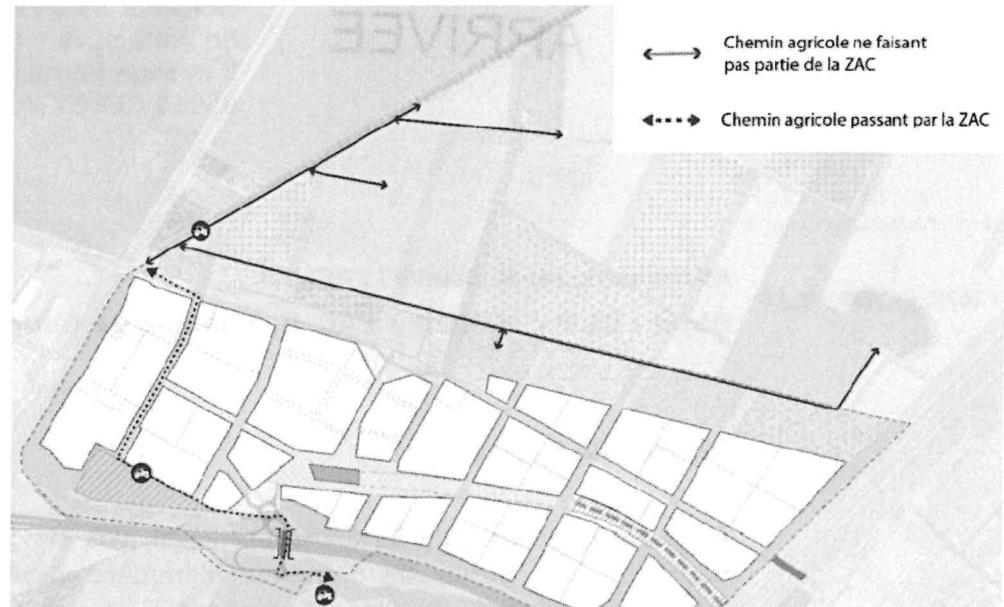


Figure 8 Plan de déplacement des engins agricoles (Source : HDZ)

Vous remerciant de prendre en considération nos observations qui sont primordiales pour la fonctionnalité de ces espaces et de l'activité agricole sur ce territoire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

*Christophe HILLAIRET*

✓ Certified by  yosign